Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260724-2026_005-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
Association Foncière de CAMLEZ

ASSOCIATION FONCIERE
*****
PROCES VERBAL DU BUREAU
Séance du vendredi 24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre juillet à dix-huit heures et trente minutes, le bureau de l'Association Foncière de la Commune de CAMLEZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THEBAULT Christophe.

Présents : THEBAULT Christophe, LE GOFF Rémi, SALLIOU Alain, DORNIOL Benoît, LE GALES, Claude

Excusé : HARSCOAT Pascal.

Absents : BRIAND Yvon, LE MERRER Christian.

OBJET : EVOLTION DE LA TARIFICATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Président informe le bureau que les tarifs de l'association foncière de CAMLEZ n'ont pas évolués depuis la séance du 30 mars 1995 qui a instauré une taxe annuelle révisable de 20 Franc H.T. (3,05 euros) par hectare pour les propriétaires de la commune ayant 2 hectares et plus.

Il précise que l'augmentation du coût de la vie en tenant compte de l'inflation a évolué depuis cette date de plus de 60% en30 ans.

Monsieur le Président propose de revaloriser la taxe annuelle à l'hectare car les charges fixes (empierrement et élagage notamment) ne cessent d'évoluer.

Le bureau de l'association foncière, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour modifier la tarification à de 3,05 euros H.T. l'hectare à 3,50 euros H.T.
- **DIT** que cette réévaluation sera effective dès cette année 2026 lors de l'émission des futurs titres de recettes.
- **PRECISE** que cette somme sera prévue au compte 70688 (produits des services du domaine) du budget de l'AFR.

Exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 28 juillet 2026
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe THEBAULT

ASSOCIATION FONCIERE CAMLEZ DE REMEMBREMENT